

- Le 5 mai, la Cour constitutionnelle allemande de Karlsruhe s'est opposée, à la politique de rachat des dettes des pays de l'UE par la BCE en alignant sa position sur celle, traditionnelle, de la Bundesbank, pourtant ébranlée par le soutien de son président à la BCE. Le souci ici n'est pas celui d'une lutte contre l'inflation qui n'a pas lieu d'être actuellement, mais une critique indirecte des bas taux d'intérêt occasionnée par les pratiques d'argent facile (quantitative easing) de la BCE qui nuiraient particulièrement au plus gros pays épargnant d'Europe qu'est l'Allemagne. Une prise de position étonnante quand on sait que cette Cour garante de l'État de Droit (Rechtstaat) en Allemagne est censée trancher sur la base de grands principes politiques ou philosophiques et moraux allant de l'interdiction du Parti communiste allemand en 1956 jusqu'à celle du suicide assisté en 2017<sup>1</sup>.

L'Allemagne, de par sa puissance, peut à la suite être la nation qui a le plus poussé pour l'indépendance de la banque centrale européenne, et être celle maintenant qui limite son pouvoir. La Hongrie et la Pologne sont évidemment à l'affût de l'évolution de la situation puisque la position de Karlsruhe renforce la position souverainiste de leurs gouvernements respectifs. Mais dès le lendemain la Cour de Justice de l'UE (CJUE) a fait savoir qu'elle ferait respecter les règles de subsidiarité et la présidente de la Commission européenne envisagerait une procédure de sanction.

La BCE va se retrouver devant un choix : maintenir le caractère d'exceptionnalité de la situation actuelle avec mise sous perfusion de la dette italienne par exemple, sans modifier la réglementation complexe de Maastricht ou pousser plus avant son pouvoir propre avec la mutualisation de la dette<sup>2</sup>. La BCE de gauche ? La bonne finance chassant la mauvaise ? L'économie à nouveau politique ? À condition dit Cohn-Bendit (*Libération* du 23 mai) que la BCE change son orientation et que le but ne soit pas la stabilité des prix, mais la croissance, ce qui est par exemple le choix de la FED. La divergence entre la FED américaine (malgré la position contraire de Trump) et la BCE se situe aussi au niveau des taux directeurs<sup>3</sup> négatifs de la banque centrale que les européens ont adoptés et que refusent les américains. Pour Kenneth Rogoff, ex-économiste en chef du FMI, c'est pourtant ce retour à une politique monétaire active complétant une politique budgétaire elle-même active (position « non conventionnelle » par rapport à la traditionnelle policy mix qui fait fonctionner ces deux politiques en sens inverse l'une de l'autre) qui pourrait permettre une reprise à un niveau mondial<sup>4</sup> et qui présenterait aussi l'avantage de ne pas être trop défavorable aux pays les plus pauvres (tribune *Les Echos* du 14 mai).

- D'une manière générale les banques rassemblent d'énormes provisions pour parer à toute éventualité et principalement les banques américaines qui sont finalement sorties beaucoup plus solides de la crise de 2008 qu'elles n'y étaient entrées (*Les Echos*, 14 mai/20). Leur

grosse assise est un atout. Mais les banques européennes provisionnent aussi (1,5 milliard de plus, *Les Echos* du 12 mai) et font bonne figure exceptée la Société Générale touchée par ses activités-actions et en difficulté potentielle au niveau de ses investissements sur le gaz de schiste américain qui contreviennent aux accords de Paris sur le climat (2015).

- Une cinquantaine de banques et assurances ont répondu à l'appel, mi-avril d'un plan de relance verte à l'initiative de l'écologiste Pascal Canfin appuyé par le prix Nobel d'économie américain Joseph Stiglitz. Néanmoins, une transition écologique n'est pas évidente quand elle nécessite l'utilisation de « terres rares » qui ne se situent pas en Europe et ont déjà été largement explorées et exploitées/captées par la Chine.

- On assiste à une nette baisse du prix des fusions-acquisitions, ce qui risque de favoriser en retour une plus forte concentration du capital dont nous avons parlé dans nos précédents bulletins qui, a priori, ne va pas dans le sens d'une relance, verte ou pas. Effet induit : une nouvelle baisse de la part des salaires dans la production de la richesse nationale, puisque dans ces entreprises au fort profit, les salaires ne représentent qu'une part marginale de la valeur ajoutée.

- Pendant ce temps le personnel hospitalier attend toujours le décret permettant le versement de la prime promise et pour les heures supplémentaires, pour l'instant ne seront payées que celles qui se situent en supplément des jours de récupération à prendre automatiquement, car les notes de service précisent bien que le personnel a besoin de repos (*Les Echos*, 14 mai) ; pendant ce temps Véran dénonce la rigidité dommageable (« le mauvais deal ») des 35 h dans les hôpitaux publics ! (*Libération*, 16 mai). Le plan sur 4 ans d'investissement massif en matière de santé annoncé des derniers jours par Macron et par le gouvernement s'élèverait à plusieurs centaines de milliards comprenant revalorisation substantielle des salaires des soignants, équipements de haute technologie, promotion des médecins de ville et de campagnes dans le service public de santé, etc. Promesses électorales ou stratégie économique souverainiste ?

## **INTERLUDE**

- D'après le journal *Le Monde* du 5 mai, il est aujourd'hui possible, pour les Italiens, dans le cadre d'une politique de déconfinement à petits pas, de visiter ses parents (et uniquement ses parents)... jusqu'au 6e degré de parenté.

- Elon Musk, le PDG de Tesla vient de traiter les mesures prises par les pouvoirs publics de Californie de fascistes parce que son entreprise n'avait pas été considérée comme suffisamment essentielle pour pouvoir échapper au confinement et à l'arrêt de la

production. À sa menace de délocaliser et quitter la Californie pour le Nevada ou le Texas, une élue démocrate de Californie lui a répondu qu'il pouvait « aller se faire foutre ». Une réponse qui montre que le politiquement correct n'a pas complètement envahi les États-Unis et surtout que le pouvoir politique, y compris aux États-Unis peut ne pas exactement être aux ordres des patrons.

- De nombreuses manifestations ont eu lieu en Allemagne ces derniers jours au moins dans les grandes villes : Stuttgart la première il y a quinze jours, Munich il y a une semaine et sur des bases politiques différentes des manifestations qu'ont connu les États-Unis. Des groupes de gauche<sup>5</sup> comme Querdenken 711 (« Pensez autrement ») et Widerstand 2020 (« Résistance 2020 ») en sont à l'initiative même si des groupes d'extrême droite peuvent s'y mêler). « Bas les masques » ; « Résistez » ; « Tracking vaccins » ; « Ne laissez pas passer Bill Gates » figurent parmi leurs slogans.

- Le Royaume-Uni pourrait faire appel à Apple et Google pour une application de tracking après avoir, comme la France, longtemps refusé. « C'est le reflet d'une profonde évolution : les États entrent dans des logiques de réseaux privés et les plate-formes numériques, dans des logiques souveraines. Cette interaction a pour conséquences de faire voler en éclats la ligne de démarcation public-privé, en particulier en ce qui concerne la protection de la vie privée ». (11 mai 2020, *Les Echos* propos du Directeur de l'Institut français des relations internationales, recueillis par Virginie Robert). La crise sanitaire accroît en effet les rapports entre les États et les grandes plateformes numériques privées qui font partie du complexe militaro-industriel et maintenant numérique américain. Elles payent certes peu d'impôt, mais investissent beaucoup et participent donc de la politique de puissance... américaine surtout, chinoise aussi comme le montrent à propos de la 5G les rapports entre l'Allemagne et la Chine où on n'en est plus à échanger des données individuelles, mais des données industrielles. Toutefois tout ne leur est encore pas permis puisque Trump vient d'attaquer Amazon qui profiterait gratuitement de l'infrastructure postale américaine. Des élus démocrates et même républicains brandissent la menace d'un démantèlement des Gafam avec l'application de la loi antitrust. Leur rapport à l'État n'est donc pas encore clairement établi. Qui profite le plus de qui ? Le secteur est de toute façon marqué par une instabilité définitoire. En effet, si le coronavirus a profité à la Big Tech, les « licornes » que sont Uber et Airbnb sont en difficulté (5000 emplois supprimés à eux deux d'après *Le Monde* du 14 mai) et d'une manière générale les sociétés de capital-risque qui soutiennent l'ensemble de la « netéconomie » y regardent à deux fois avant de nouveaux financements du fait même de cette instabilité.

- Dans un entretien au journal *Le Monde* du 14 mai, le président de Medef s'oppose aux

déclarations du gouvernement sur la fin du chômage partiel<sup>6</sup> généralisé pour les salariés dont les entreprises sont à l'arrêt ou fonctionnent au ralenti, prévue pour le 1er juin. Il oublie au passage de nous dire que cette mesure ne coûte pour l'instant rien au patronat même si le gouvernement en cas de prolongation envisage de faire payer les entreprises au niveau de 10 % de la prise en charge totale. Pour le patron du Medef la demande ne remontera que lentement, alors même que la croissance française dépend structurellement plus de la consommation interne que la croissance allemande ; il faudrait éviter une situation à l'américaine laissant faire le marché producteur mécanique de licenciements secs. Pour cela, il est nécessaire de conserver des mesures transitoires comme un chômage partiel<sup>7</sup> reconduit pendant l'été accompagné d'un moratoire des mesures de transition énergétique en les compensant par une taxe carbone<sup>8</sup> aux frontières de l'Europe : et éventuellement, dans certains secteurs, compenser la perte de productivité due aux mesures de précaution sanitaire par un allongement provisoire de la durée du travail en accord avec le personnel dans le cas d'accords d'entreprise<sup>9</sup>. Mais contrairement à certains cercles de la pensée libérale comme l'Institut Montaigne qui parlent de la nécessité de revenir sur les 35 h (cf. Romaric Godin, *Médiapart* du 14 mai) le patron du Medef ne s'illusionne pas sur le niveau de production à venir et la force de travail nécessaire pour l'atteindre<sup>10</sup>. Le problème est plus actuellement celui d'une surcapacité potentielle qu'une situation de sous capacité. Alors pourquoi ces sirènes libérales ? Pour favoriser un effet d'aubaine !

Le paradoxe est quand même que les patrons semblent peu empressés de redémarrer à plein régime, alors que les économistes commencent à faire courir le bruit que le choc économique particulièrement fort en France s'expliquerait peut être par un chômage partiel trop avantageux pour les salariés et surtout pour les cadres. Après la trop fameuse « préférence française » des salariés pour le chômage y aurait-il donc une préférence patronale pour le chômage partiel comme l'a longtemps connu l'Italie avec la Cassa integrazione ? Plus sérieusement on peut penser que les deux pôles, salariés et patronat, ont subi les effets pervers en temps de déconfinement de la politique de la peur menée par le gouvernement pour imposer le confinement<sup>11</sup>.

- Le gouvernement planche sur une revalorisation statutaire des professions ayant montré leur utilité sociale sur le terrain pendant la crise sanitaire, alors qu'ils sont les oubliés des périodes plus calmes où tout semble marcher tout seul. Dans *Les Echos* du 15 mai, Muriel Pénicaud, ministre du travail parle de la nécessité de revaloriser certaines professions du secteur privé en apportant à leur statut et conditions de travail une sorte de correctif de « philosophie morale » (« Cela récompensera les métiers les plus méritants ») aux anciennes grilles de qualifications hiérarchiques Parodi (du nom du ministre gaulliste du travail en 1945 et dont le travail sera poursuivi par son successeur le « communiste » Ambroise Croizat

courant 1946 et 1947). Celles-ci ont été déterminées en fonction de la théorie de la valeur-travail et du caractère plus ou moins productif stricto sensu de la profession. Mais problème : si le correctif reste dans le cadre de la grille de branche cela revient à pousser tout le monde vers le haut, mais sans correctif dans l'échelle sociale<sup>12</sup> ; s'il en sort cela revient à une revalorisation anti-hiérarchique qui n'est dans l'air du temps ni du côté des gouvernements actuels ni du côté des syndicats (la CGT s'en tient à une augmentation généralisée du SMIC... mais s'accompagnant d'une revalorisation branche par branche des autres salaires. Martinez, Libération du 15 mai). En clair maintien de la grille hiérarchique et aucune reconnaissance de l'implication particulière des « invisibles » toujours aussi invisibles donc, surtout pour des professions qui, par exemple pour les caissières des hypermarchés sont menacées en interne par l'automatisation croissante et en ex-terne par le développement de l'e-commerce. Pour le pouvoir, la façon la plus hypocrite pour s'en sortir ce sont les primes globales égales pour tout le personnel ; c'est d'ailleurs le choix qui a été fait pour le personnel hospitalier et ce qui est recommandé au niveau des PME. Autrement, Par ailleurs, du côté des grandes entreprises on peut lire des choses ahurissantes sur un intéressement des salariés du privé sous forme d'une sorte d'échelle mobile liée au niveau de distribution des dividendes (Patrick Mignola, président du Modem à l'assemblée nationale, Libération du 15 mai) qui non seulement lie le simple salarié de l'entreprise aux résultats, mais nous fait croire que la plupart des salariés du privé travaillent dans des entreprises cotées en Bourse, alors qu'on sait que l'emploi est ailleurs (TPE et PME)

- Les crédits accordés aux grandes entreprises fleurons de l'industrie nationale comme Renault et Air-France ne semblent pas s'accompagner de garanties quant à l'emploi, or des départs naturels en retraite dans la seconde entreprise ne seront pas compensés et dans la première des fermetures en France et à l'étranger sont envisagées dont éventuellement Flins ! (Le Figaro du 13 mai). C'est le paradoxe de cette aide accordée aux grandes entreprises qui n'embauchent plus, alors que les PME sont abandonnées même si elles condensent le maximum des emplois présents et à venir.

- Dans le même ordre d'idée ; la présidence de la République découvre que la Santé est un « bien commun » (non pas un « commun » quand même, mais un « "bien" commun », son ouverture à des limites) à travers les déclarations du directeur de la branche française de Sanofi à qui l'État a accordé de larges crédits d'impôt. Ce dernier a répondu en disant qu'on ne peut fabriquer en fréquence accélérée un vaccin (18 mois au lieu de 5 ans en moyenne) en s'en tenant à la méthode du téléthon à la française et de citer en exemple le partenariat public/privé établi aux États-Unis à travers le BARDA<sup>13</sup> dont les européens ont refusé de mettre en place une version propre pour-tant proposée par Sanofi à la Commission européenne (Le Monde du 16 mai).

- La méfiance vis-à-vis d'une trop grande dépendance envers la Chine gagne le Japon, la Corée du Sud et Taïwan. Les difficultés politico-économiques d'une rupture sèche empêchent de fait toute politique générale de relocalisation ; par contre, pour les nouveaux investissements, le Vietnam et la Thaïlande sont plébiscités. Désormais le Japon a établi une liste de productions stratégiques qui feront l'objet de mesures protectionnistes (*Les Echos* du 13 mai). Toujours le retour de l'État-nation sous la forme particulière de l'État commercial.
- On a beaucoup parlé du télétravail pendant le confinement, beaucoup moins de l'automatisation de la production ; or, il s'avère que les patrons américains et japonais pensent de plus en plus à hâter un processus qui, après une embellie, s'était quelque peu ralenti (*Les Echos* du 15 mai). Vu la structure d'âge de la population active, les effets sur l'emploi seront sans doute plus redoutables aux États-Unis, beaucoup moins au Japon, de par leur effet d'éviction de l'emploi (accentuation du processus de substitution capital/travail).
- Malgré l'aspect économique de la réouverture des écoles primaires que nous avons sous-estimé parce que Blanquer avait été désavoué par son propre gouvernement, le transfert ne se passe pas tout seul. Les entreprises se retrouvent face à un nombre considérable de salariés qui ne peuvent reprendre du fait que c'est une reprise au ralenti. D'après *Les Echos* du 13 mai, les patrons des PME reprochent au gouvernement d'avoir suscité une peur contreproductive vis-à-vis des parents. Quant aux profs ils sont évidemment accusés de ne pas vouloir reprendre.
- Si Blanquer a été beaucoup attaqué pour le côté intempestif de ses prises de position, quelle réponse lui ont donnée les enseignants ? Les plus actifs d'entre eux dans les grèves et contre la Réforme donnaient déjà l'impression de naviguer à vue entre l'acceptation que l'école française accroît les inégalités (les statistiques libérales de Pisa détournées par les gauchistes) tout en s'opposant à une Réforme qui aurait eu si ce n'est pour but, mais comme conséquence de les accroître encore. Ils ont pourtant accueilli sans broncher le télétravail qui, paraît-il, accroît aussi le décrochage scolaire et donc les inégalités sociales... Mais leurs syndicats sont réticents devant une réouverture des écoles parce que les conditions de reprise ne sont pas conformes aux règles de distanciation, que l'école ne pourra être qu'une garde-rie parce que la présence physique des élèves n'est pas obligatoire et que cela accroîtra les inégalités. C'est l'exemple même d'un double discours politiquement mortel ; si la tutelle les enjoint à faire des révisions plutôt qu'à « avancer le Programme », ils répondent, c'est de la garderie ; si elle leur dit d'avancer le Programme, ils répondent cela accroît les inégalités puisque tout le monde ne sera pas présent. Les syndicats se défont en posant des préavis de grève courant sur une longue période. C'est devenu une habitude de la part de certains syndicats comme SUD-éducation qui joue les « solidaires », mais en fait

se lavent les mains de ce qui se passe n'étant pas en mesure de mobiliser de toute façon et ne sortant jamais de la sauvegarde de l'Institution. Comme pour les syndicats ouvrir les murs de l'école équivaut pour certains, à détruire ses fondations et pour d'autres à l'ouvrir à l'entreprise, l'essentiel c'est que rien ne change. On passe d'un confinement à un autre. Partout dans le monde l'État n'est plus éducateur<sup>14</sup> et se pose la question « Que faire des enfants ? » Une interrogation qui semble faire l'unanimité des parents-enseignants et des gouvernants si ce n'est leur unité. Le « pompon » semble pouvoir être décerné à l'Espagne qui a réussi à les empêcher les enfants de mettre le pied dehors pendant deux mois et maintenant les renvoie en vacances jusqu'en septembre ! L'école est un exemple du fait que le virus ne pré-pare en lui-même à rien d'autre et que contrairement à ce que dit Bruno Latour (*Libération* du 14 mai), le virus ne produit pas un « crash test » ou alors un test négatif.

Quant à l'enseignement supérieur, si on en croit Frédérique Vidal qui en a la charge et bien les efforts vont être portés sur une « hybridation » des enseignements qui va encore accorder la part belle aux technologies numériques, mais non sur ce qui fait que les universités sont désertées ou fonctionnent mal.

- Quelles que soient les procédures d'information pour le traçage/dépistage<sup>15</sup> qui seront finalement choisies, on peut s'accorder sur le fait que le Covid-19 aura déjà eu un potentiel normalisateur important. Cette normalisation a été vue, du côté du pouvoir et des médias comme le signe d'une unité retrouvée plutôt que d'une adhésion. À cet égard, les applaudissements aux fenêtres et bal-cons pour soutenir les « soignants » réunissaient les macroniens n'ayant jamais mis les pieds à une manifestation d'hospitaliers et une grande partie de ceux ayant lutté contre la réforme des retraites. Un comble ! Unité donc, mais autour des « soignants » qui en appelaient, comme le gouvernement, au principe responsabilité... avec comme conséquence la peur instillée, mais aussi intériorisée.

*Temps critiques*, le 19 mai 2020.

1. - Contrairement au Conseil constitutionnel français dont les 12 membres sont nommés par le Président de la République et les présidents des deux Chambres, ses 16 membres sont élus à moitié par le Bundestag et le Bundesrat, à la majorité des 2/3. Il n'empêche que c'est bien cette démocratique Cour qui a cautionné la mise en place de l'état d'urgence en RFA dans l'après 68 avec, par exemple, les interdictions professionnelles prononcées par les länders à l'encontre des personnes travaillant dans la fonction publique et susceptibles d'appartenir à la « mouvance » d'extrême gauche. De par son histoire l'Allemagne a privilégié le droit comme principe d'unité et ce, dès le Saint-Empire germanique ; l'a ensuite théorisé avec Carl Schmitt sous la forme de «

l'État constitutionnel de droit » qui a légitimé l'État nazi et orienté finalement la nouvelle Constitution de la RFA vers une conception restrictive de la démocratie dans le cadre de la lutte contre le bloc soviétique. L'ennemi intérieur théorisé par Carl Schmitt dans la phase historique antérieure était réintroduit... dans la nouvelle démocratie (source : Peter Brückner, Alfred Krovoza, *Ennemis de l'État*, La pensée sauvage, 1972. Brückner, professeur à l'université de Hanovre fut lui-même deux fois suspendu de ses fonctions.

Terminons par une déclaration de cette Cour constitutionnelle en 1972 : « On attend des citoyens qu'ils défendent cet ordre [les droits fondamentaux de la Constitution, NDLR] ; les ennemis de cet ordre, même s'ils se situent de manière formelle dans le cadre de la légalité, ne seront pas tolérés » (source : Sebastian Cobler, « R.F.A. : l'“État normal” » in *Les Temps Modernes*, no 396-397, juillet-août 1979, p. 59). [↩]

2. - La dette italienne pourrait monter à 150 % du PIB, la française à 118 soit des bonds d'une trentaine de points chacune. Quant à la dette japonaise, elle caracole en tête et atteint 238 % du PIB, mais sa soutenabilité ne pose en principe pas de problème, car premièrement son taux d'actualisation est nul (c'est le rapport entre le taux d'intérêt payé sur la dette et le taux de croissance) deuxièmement la dette est détenue à moitié par la Banque centrale du pays et le reste est détenue par des investisseurs institutionnels japonais : le troisièmement en découle qui est que la dette est en monnaie nationale. Pour Michel Aglietta (*Le Monde* du 17 mai) il n'existe pas de niveau optimal de la dette, cela dépend de la politique macro-économique que l'on veut mener et à l'heure actuelle la BCE n'a aucun intérêt à imposer à l'Italie — dont la dette est la moins soutenable, parce qu'entre autres son infrastructure publique (qui représente potentiellement une contrevaletur) est insuffisante (cf. l'écroulement du pont de Gênes) —, des conditions à la grecque. [↩]
3. - C'est-à-dire le taux de refinancement des banques auprès de la banque centrale qui guide leur politique de crédit et ses limites en fonction du niveau du taux. [↩]
4. - Tout en n'obérant pas la possibilité d'une « transition verte » nécessitant des investissements de long terme que le maintien des bas taux d'intérêt rend théoriquement possible.  
[↩]
5. - En Allemagne ce terme n'a pas le même sens qu'en France. Le terme ici employé ne renvoie pas à la bonne gogauche à la française, mais aux prétendus « ennemis de l'État » dont nous parlons dans la note 1. [↩]
6. - Son montant est en France de 84 % du salaire net jusqu'à 4,5 fois le SMIC pour 12,2 millions de personnes jusqu'à fin mai (6 salariés sur 10 du secteur privé) ; contre 60 % en Allemagne et 10 millions de salariés (un tiers des salariés du privé) et seulement



jusqu'au niveau du salaire minimum (1200 euros) pour l'Italie qui a par ailleurs mis en place tout un système de primes compensatoires (*Les Echos*, 13 mai). Il est vrai qu'il y a danger vu l'activisme mafieux qui sévit dans la Péninsule, non seulement dans le Sud, mais jusqu'à Turin. En Angleterre, 80 % du salaire pour 7,5 millions de salariés, mais à hauteur de 2500 livres sterling maximum par mois.

Toutefois, cette procédure, du moins dans sa version française, ne concerne pas les salariés en fin de mission intérim ou en fin de contrat CDD. [↔]

7. - Si on veut se baser sur des exemples historiques pour voir l'effet de ces mesures, du point de vue économique, l'Allemagne avait utilisé le chômage partiel pendant la crise de 2008-9 de façon à ne pas rompre la continuité du travail, mais il s'agissait surtout d'emplois industriels qualifiés à l'époque alors qu'aujourd'hui ce sont essentiellement des emplois de services qui sont concernés et qui sont soit peu qualifiés, soit précaires et à l'avenir incertain donc à fonds perdus du point de vue capitaliste. [↔]
8. - C'est un peu une illusion si on raisonne non pas au niveau de la France, mais de l'UE qui est exportatrice nette de produits industriels (*Les Echos*, 13 mai). [↔]
9. - Ainsi, Air France essaie de faire signer un « accord de performance » que jusqu'ici seule FO a accepté de signer. [↔]
10. - Pour prendre un exemple, au niveau du groupe Nissan-Renault-Mitsubishi, l'usine Nissan de Sunderland en Angleterre ne produisait avant le confinement que 50 000 véhicules sur une capacité de 200 000. Le problème est donc celui d'une réorganisation du groupe et particulièrement de sa localisation et non pas un problème de « reprise ». Cet exemple est loin d'être un cas isolé. [↔]
11. - Cf. l'exemple du BTP arrêté à 80 % en France contre 20 % en Allemagne. [↔]
12. - C'est pour cela que chaque fois qu'il y avait une augmentation du SMIC en principe supérieure à l'augmentation du reste des salaires de base, la CGT s'empressait de demander une augmentation des salaires situés juste au-dessus de façon à bien maintenir la hiérarchie des salaires sous le prétexte qu'il fallait refuser un nivellement par le bas. [↔]
13. - La Biomedical Advanced Research and Development Authority est l'office du ministère de la santé américain chargé des contre mesures sanitaires en cas de crise liée à des agents chimiques, biologiques ou encore nucléaires. [↔]
14. - Cf. la brochure « L'État-nation n'est plus éducateur. L'État-réseau particularise l'école. Un traitement au cas par cas » : <http://tempscritiques.free.fr/spip.php?article277> [↔]
15. - « Brigades des anges » de Véran ou brigades d'intervention contre des « porteurs de peste » (Untorelli) ? La première formule nous dit implicitement que les enjeux sont ouverts. [↔]